

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1889.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1889 reste fixé à 15,578,180 francs, chiffre voté pour 1888. Aucune des prévisions de dépense inscrites à ce Budget ne doit être modifiée pour le prochain exercice.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de quinze millions cinq cent soixante-dix-huit mille cent quatre-vingts francs (15,578,180 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(382)

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1889.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	91,000 *	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'Administration centrale. — Traitements de disponibilité . . .	916,350 "	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	75,000 "	
4	Frais de tournées.	5,400 "	
5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale	2,000 "	1,564,200 *
6	Matériel.	146,100 "	
7	Magasin général des papiers	166,140 "	
8	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200 "	
9	Service de la monnaie	12,100 "	
10	Documents statistiques	18,000 "	
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
11	Traitements des agents du Trésor	164,800 *	
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.	45,700 *	210,500 *
CHAPITRE III.			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
15	Surveillance générale. Traitements.	483,350 *	
14	Service de la conservation du cadastre. Traitements	719,800 *	
15	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité.	2,140,550 *	
	{ Traitements fixes	2,265,000 *	
	{ Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif)	5,101,425 *	
16	— des douanes et de la recherche maritime.	5,101,425 *	
	(Les excédents disponibles sur les articles 15, 15, 19 et 20 pourront être reportés à l'article 17.)		
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent.	9,500 *	11,848,650 *
19	Suppléments de traitement.	250,000 *	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	50,000 *	
21	Frais de bureau et de tournées	94,580 *	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	528,200 *	
23	Police douanière	5,000 *	
24	Matériel.	201,425 *	
		A REPORTER. . . . fr.	15,495,420 *

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	13,423,420 •
CHAPITRE IV.			
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	495,500 •	} 2,109,960 •
26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	10,200 •	
27	Frais de bureau et dépenses diverses	46,500 •	
28	Traitements du personnel du domaine	105,675 •	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif).	1,528,685 •	
30	— des greffiers (crédit non limitatif)	75,000 •	
31	Matériel.	12,900 •	
32	Dépenses du domaine	33,200 •	
33	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés domaniales de l'État autres que les forêts.	1,000 •	
34	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif)	1,500 •	
CHAPITRE V.			
PENSIONS ET SECOURS.			
35	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	27,200 •	} 40,900 •
36	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	13,700 •	
CHAPITRE VI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
37	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	3,900 •	3,900 •
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES fr.		•	15,578,180 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1889.



BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																													
CHAPITRE I^{er}.																																																															
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																															
1		»	Traitement du Ministre																																																												
	a.		Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																												
			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Nombre d'agents.</th> <th style="text-align: center;">Traitements annuels.</th> <th style="text-align: center;">Dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">12,000</td> <td style="text-align: center;">12,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">12,000</td> <td style="text-align: center;">36,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">9,600 et 10,000</td> <td style="text-align: center;">29,200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">9,000 et 9,600</td> <td style="text-align: center;">46,200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">6,500 à 9,000</td> <td style="text-align: center;">104,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">21</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 7,800</td> <td style="text-align: center;">153,350</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">6,500</td> <td style="text-align: center;">6,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">7,800</td> <td style="text-align: center;">7,800</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> <td style="text-align: center;">12,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">23</td> <td style="text-align: center;">4,200 à 6,000</td> <td style="text-align: center;">109,550</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">53</td> <td style="text-align: center;">5,200 à 4,200</td> <td style="text-align: center;">147,350</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">70</td> <td style="text-align: center;">1,200 à 2,900</td> <td style="text-align: center;">139,300</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">52</td> <td style="text-align: center;">800 à 4,120</td> <td style="text-align: center;">83,970</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">b.</td> <td style="text-align: center;">Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions</td> <td style="text-align: center;">28,270</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">c.</td> <td style="text-align: center;">Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaire, frais de maladie, etc.)</td> <td style="text-align: center;">32,783</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">d.</td> <td style="text-align: center;">Traitements de disponibilité</td> <td style="text-align: center;">7,877</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;">TOTAUX</td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">229</td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">916,350</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.	1	12,000	12,000	5	12,000	36,000	1	10,000	10,000	3	9,600 et 10,000	29,200	5	9,000 et 9,600	46,200	15	6,500 à 9,000	104,500	21	5,500 à 7,800	153,350	1	6,500	6,500	1	7,800	7,800	2	6,000	12,000	23	4,200 à 6,000	109,550	53	5,200 à 4,200	147,350	70	1,200 à 2,900	139,300	52	800 à 4,120	83,970	b.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions	28,270	c.	Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaire, frais de maladie, etc.)	32,783	d.	Traitements de disponibilité	7,877	TOTAUX			229	916,350	
Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.																																																													
1	12,000	12,000																																																													
5	12,000	36,000																																																													
1	10,000	10,000																																																													
3	9,600 et 10,000	29,200																																																													
5	9,000 et 9,600	46,200																																																													
15	6,500 à 9,000	104,500																																																													
21	5,500 à 7,800	153,350																																																													
1	6,500	6,500																																																													
1	7,800	7,800																																																													
2	6,000	12,000																																																													
23	4,200 à 6,000	109,550																																																													
53	5,200 à 4,200	147,350																																																													
70	1,200 à 2,900	139,300																																																													
52	800 à 4,120	83,970																																																													
b.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions	28,270																																																													
c.	Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaire, frais de maladie, etc.)	32,783																																																													
d.	Traitements de disponibilité	7,877																																																													
TOTAUX			229	916,350																																																											
			A REPORTER. fr.																																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	>	>	21,000	21,000	»
916,350	916,350	»	»	899,350	899,316 36	
957,350	957,350		»	920,550	920,316 36	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			MONTANT de la dépense.
			73,000
3	a.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués du Département des Finances.	54,500
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	18,500
			73,000
4	>	Frais de tournées.	
5	>	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	
		<i>Matériel.</i>	MONTANT de la dépense.
6	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres, frais de transport de matériel et autres menus frais.	64,150
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	14,950
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles.	67,000
			146,100
		<i>Magasin général des papiers.</i>	
7	a.	Papiers à timbrer	85,000
	b.	Papier électoral	15,000
	c.	Autres papiers de toute espèce	66,140
			166,140
		<i>Service de la Monnaie.</i>	
8	>	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
937,350	937,350	»	»	920,350	920,516 56	
75,000	75,000	»	»	75,000	81,635 15	
5,400	5,400	»	»	6,400	6,399 40	
2,000	2,000	»	»	»	»	
146,100	146,100	»	»	146,100	151,021 53	
166,140	166,140	»	»	166,140	160,026 91	
4,200	4,200	»	»	4,200	4,200 »	
1,334,190	1,334,190	»	»	1,316,190	1,323,397 57	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,554,490	1,334,490	»	»	1,316,490	1,323,697 57	
12,400	12,400	»	»	12,400	9,853 10	
18,000	18,000	»	»	18,000	17,964 05	
1,364,290	1,364,290	»	»	1,346,290	1,351,304 72	
164,800	164,800	»	»	166,300	166,292 14	
45,700	45,700	»	»	46,400	46,400 »	
210,500	210,500	»	»	212,700	212,692 11	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE III.							
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.							
			Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.	
		<i>Surveillance générale.</i>					
13	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000	
	b.	— du directeur spécial	1	»	8,000	8,000	
	c.	— des inspecteurs provinciaux	6	1 ^{re}	6,500	39,000	
	d.	— du sous-inspecteur spécial	4	2 ^o	6,000	24,000	
	e.	— des contrôleurs spéciaux	1	»	Max. 6,000 Min. 5,000	5,000	
	f.	— d'un chimiste-aviseur	2	»	Max. 4,200 Min. 3,150	7,350	
	g.	— des premiers commis de direction	1	»	Max. 5,000 Min. 3,500	5,000	
				3	1 ^{re}	5,000	15,000
				3	2 ^o	4,000	12,000
				3	3 ^o	3,500	10,500
				14	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	39,200
				15	2 ^o	2,100	31,500
		h.	— des seconds commis de direction	21	5 ^o	1,700	35,700
			27	4 ^o	1,300	35,100	
	i.	Indemnités id. id.	»	»	»	20,000	
	j.	— aux surnuméraires	»	»	»	124,000	
			110	485,350	
		<i>Service de la conservation du cadastre.</i>					
14	a.	Traitement du directeur spécial	1	»	8,000	8,000	
	b.	— de l'inspecteur spécial	1	»	6,500	6,500	
	c.	— des contrôleurs	7	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	34,300	
			6	2 ^o	3,600	21,600	
			6	3 ^o	3,150	18,900	
			65	1 ^{re}	Max. 3,000 Min. 2,650	183,450	
		d.	— des géomètres	65	2 ^o	2,150	139,750
				65	3 ^o	1,700	110,500
				66	4 ^o	1,300	85,800
		e.	Indemnités aux géomètres	»	»	»	111,000
			282	719,800	

A REPORTER. . . f.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
483,550	483,550	,	,	478,350	424,851 52	
719,800	719,800	,	,	708,600	701,924 ,	
1,203,150	1,203,150	,	,	1,186,950	1,126,775 52	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
1,203,150	1,205,150	»	»	1,186,950	1,128,776 62	
2,140,550	2,140,550	»	»	2,119,300	2,058,971 10	
2,265,000	2,265,000	»	»	2,265,000	2,320,058 67	
5,608,700	5,608,700	»	»	5,574,250	5,503,805 29	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NOMBRE des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>				
	a.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers	1	1 ^{re}	Max. 5,500 Min. 5,000	5,500
	b.	Traitements des contrôleurs	16	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	72,000
			16	2 ^e	3,600	57,600
			18	3 ^e	3,150	56,700
	c.	— des lieutenants	44	»	Max. 2,650 Min. 2,150	110,100
	d.	— des sous-lieutenants	46	»	1,950	89,700
	e.	— des brigadiers	390	»	1,550	604,500
	f.	— des sous-brigadiers.	555	»	1,200	665,600
			822	»	1,100	904,200
	g.	— des préposés	824	»	1,000	824,000
			908	»	900	817,200
	h.	— des matelots	30	1 ^{re}	1,200	36,000
			28	2 ^e	1,100	30,800
17	i.	— des mousses	4	»	700	2,800
		Traitement du patron	1	»	Max. 2,000 Min. 1,600	2,000
		Service des embarcations à vapeur de la douane.				
		— du sous-patron (steamer).	1	»	Max. 1,500 Min. 1,400	1,500
	j.	— des sous-patr ^e (mouches).	2	»	Max. 1,400 Min. 1,300	2,800
		— du machiniste	1	»	Max. 2,000 Min. 1,600	2,000
		— des machinistes-chauffeurs	5	»	Max. 1,800 Min. 1,400	4,500
	k.	Service des fabriques de sucre. } Traitements des sous-brigadiers	50	»	1,200	60,000
			300	»	»	315,000
			475	»	900	178,125
	l.	Service de la masse d'habillement	»	»	»	9,800
	m.	Indemnités de résidence	»	»	»	245,300
	n.	Indemnités aux agents chargés du service des jaugeages de navires	»	»	»	5,700
			4555	5,101,425
18		<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>				
	»	Traitements des essayeurs	2	1 ^{re}	3,500	7,000
			2	»	»	»
			2	7,000
		A REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,608,700	5,608,700	»	»	5,574,250	5,502,805 29	
5,104,425	5,104,425	»	»	4,854,425	4,888,783 77	
(2) 9,300	9,300	»	»	9,300	9,299 88	(2) Y compris une charge temporaire de 2,300 francs
10,719,425	10,719,425	»	»	10,434,975	10,396,888 94	

(1) Dont 150 à 1,100 fr., et 150 à 1,000 fr.

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	MONTANT de la dépense.
		REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).	
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>	
19	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique	
		<i>Traitements temporaires.</i>	
20	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	
21	a.	Frais de bureau	38,100
	b.	Frais de tournées	56,480
			94,580
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>	
22	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	32,400
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	80,300
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	35,000
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	12,000
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre	70,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	1,000
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	26,000
	j.	Frais d'escorte et de transport des employés de la douane	30,000
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires	175,000
l.	Indemnités aux agents chargés de la surveillance et du recouvrement de l'impôt sur la culture du tabac et frais de déplacement aux membres des commissions que nomment les députations permanentes en cas de revision de l'impôt	15,000	
			528,200
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
10,719,425	10,719,425	»	»	10,451,975	10,398,888 94	
250,000	250,000	»	»	254,225	216,373 »	
50,000	50,000	»	»	56,000	41,045 11	
94,580	94,580	»	»	94,580	84,834 »	
528,200	528,200	»	»	528,200	521,658 86	
11,642,205	11,642,205	»	»	11,364,980	11,260,777 91	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (<i>suite</i>).	
		<i>Police douanière.</i>	
23	>	Mesures de police douanière	
		<i>Matériel.</i>	
	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments, balances et ustensiles de bureau, etc.	35,000
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations	136,525
24	c.	Construction et acquisition de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations	23,600
	d.	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc.	3,900
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	400
			201,425
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,642,205	11,642,205	»	»	11,364,980	11,280,777 91	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,000 »	
201,425	201,425	»	»	201,425	189,551 58	
11,848,630	11,848,630	»	»	11,571,405	11,455,129 49	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTEA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE IV.					
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.					
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>			Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
a.		Directeurs	9	8,000	72,000
b.		Inspecteurs	5 1 ^{re} class.	7,000	42,000
c.		Indemnités aux inspecteurs à titre de frais de route et de séjour	6 2 ^e class.	6,500	39,000
			12	500	6,000
d.		Vérificateurs	14 1 ^{re} class.	5,000	70,000
			15 2 ^e class.	4,500	58,500
			15 3 ^e class.	4,000	52,000
e.		Premiers commis de direction	6	3,500 à 4,500	24,000
f.		Seconds — —	24	1,500 à 2,600	49,200
g.		Suppléments de traitement des seconds commis de direction qui sont chargés du contrôle du timbre extraordinaire	1	300	300
h.		Conservateur de l'atelier du timbre à Bruxelles	1	5,000	5,000
25		i. Contrôleur garde-magasin du timbre à la Direction de Bruxelles	1	3,200	3,200
j.		Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles dans les di- verses provinces	31	1,100 à 2,000	49,000
k.		Surveillant aux ventes publiques de meubles et du timbre à Anvers	1	2,200 à 2,600	2,600
l.		Rémunérations aux surnuméraires chargés de la sur- veillance du timbre et des ventes publiques de me- bles à Bruxelles, Gand et Liège	1	2,200	2,200
m.		Rémunérations aux receveurs chargés, en cas de néces- sité, de remplir temporairement les fonctions de véri- ficateur	2	1,800	3,600
			variable.	Indéterminé	11,000
n.		Rémunérations aux surnuméraires attachés aux Direc- tions provinciales, pour être mis au courant du ser- vice de second commis	Id.	Id.	600
o.		Indemnités aux divers fonctionnaires pour maladies et travaux extraordinaires	»	»	5,300
TOTAUX			141		495,500
			A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1880.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
498,500	498,300	,	,	498,500	478,611	
498,500	498,300	,	,	498,500	478,611	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
26		Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés			
		<i>Frais de bureaux et dépenses diverses.</i>			
	a.	Frais de bureau et de loyer des directeurs	9	»	30,800
	b.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	»	»	12,400
27	c.	Indemnités aux agents de change pour la publication du prix des effets publics	4	»	2,100
	d.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement par les agents et préposés forestiers	»	»	1,000
			13		46,300
		<i>Domaines. -- Traitements.</i>			
		<i>Canal de Pommerœul.</i>			
	a.	Receveur principal	1	Max. 5,500	4,500
	b.	Éclusier-receveur	1	id. 1,500	400
	c.	Percepteur	1	id. 2,100	1,200
	d.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes	1	id. 1,500	110
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>			
	e.	Receveurs	4	id. 3,500	15,430
	f.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle	9	id. 1,500	1,695
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>			
	g.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	2	id. 1,500	560
	h.	Percepteur	1	id. 2,100	525
	i.	Garde-canal messager	1	id. 1,500	150
28		<i>Sambre canalisée.</i>			
	j.	Éclusiers-receveurs	15	id. 1,500	6,525
	k.	Messagers gardes-canal	2	id. 1,500	2,465
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
	l.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	2,965
	m.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165
	n.	Garde-canal chargé des versements	1	id. 1,500	300
		<i>Meuse.</i>			
	o.	Percepteur	1	id. 2,100	150
	p.	Éclusier-receveur	1	id. 1,500	50
	q.	Gardes-canal messagers	2	id. 1,500	90
		A REPORTER.	46		37,280

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1880.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
495,500	495,500	»	»	498,500	478,611	
10,200	10,200	»	»	7,300	4,533	
46,300	46,300	»	»	46,300	45,199	
552,000	552,000	»	»	552,100	528,143	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>		
		REPORT.	46	37,280
		<i>Escaut.</i>		
r.		Éclusiers-receveurs	5	Max. 1,500
s.		Percepteur	1	id. 2,100
t.		Pontonier au service du contrôle.	1	id. 1,500
		<i>Demer.</i>		
u.		Éclusier-receveur	1	id. 1,500
v.		Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500
		<i>Lys.</i>		
w.		Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>		
x.		Percepteurs	1	id. 2,100
y.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	2	id. 1,500
z.		Éclusiers au service du contrôle.	2	id. 1,500
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>		
aa.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>		
bb.		Receveur.	1	id. 5,500
cc.		Percepteur	1	id. 2,100
dd.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	11	id. 1,500
ee.		Éclusiers au service du contrôle	5	id. 1,500
ff.		Gardes-canal messagers	3	id. 1,500
		<i>Grande Nèthe et Petite Nèthe canalisées.</i>		
gg.		Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500
hh.		Pontonniers au service du contrôle	2	id. 1,500
		A REPORTER.	92	57,405

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
552,000	552,000	»	»	552,100	528,145	
552,000	552,000	»	»	552,100	528,145	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
552,000	552,000	»	»	552,100	528,145	
108,675	108,675	»	»	108,175	116,174	
657,675	657,675	»	»	660,275	644,317	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).	
29	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)	
50	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)	
		<i>Matériel.</i>	
			MONTANT de la dépense.
31	a.	Confection de poinçons et instruments à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.	8,100
	b.	Frais d'emballage	2,800
	c.	Ameublement, entretien, éclairage et chauffage des bureaux et de l'atelier général du timbre	2,000
			12,900
		<i>Dépenses du domaine.</i>	
32	a.	Travaux d'entretien et d'amélioration, frais de route et de séjour des agents des ponts et chaussées et autres, consultés	10,000
	b.	Entretien du domaine de Ternieren et de ses dépendances, armement et équipement du personnel.	10,200
	c.	Charges et contributions.	10,000
	d.	Frais de vente et autres actes	3,000
			53,200
33	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des autres propriétés domaniales autres que les forêts	
34	»	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)	
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUUMENTATION.	DIMINUTION.			
657,675	657,675	»	»	660,275	644,317	
1,328,685	1,328,685	»	»	1,328,685	1,325,205	
75,000	75,000	»	»	75,000	77,391	
12,900	12,900	»	»	15,800	14,852	
53,200	53,200	»	»	53,200	52,901	
1,000	1,000	»	»	1,000	450	
1,500	1,500	»	»	1,500	719	
2,109,960	2,109,960	»	»	2,115,460	2,095,815	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LETTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
35	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
36	»	Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
37	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. – DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
27,200	27,200	»	»	27,200	16,282 74	
13,700	13,700	»	»	13,700	12,175 »	
40,900	40,900	»	»	40,900	38,457 74	
3,900	3,900	»	»	4,900	5,053 32	
3,900	3,900	»	»	4,900	5,053 32	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces
III.	— des Contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	Pensions et secours
VI.	Dépenses imprévues
TOTAL. : fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,364,290 »	1,364,290 »	»	»	1,346,290 »	1,351,394 72	
210,500 »	210,500 »	»	»	212,700 »	212,692 11	
11,848,630 »	11,848,630 »	»	»	11,571,405 »	11,455,129 49	
2,109,960 »	2,109,960 »	»	»	2,115,460 »	2,093,815 »	
40,900 »	40,900 »	»	»	40,900 »	38,457 74	
3,900 »	3,900 »	»	»	4,900 »	5,053 52	
15,578,180 »	15,578,180 »	»	»	15,291,655 (¹)	15,156,542 58	(¹) Non compris un crédit extraordinaire de 32,000 francs alloué par la loi du 14 août 1887.

(416)